

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE 2024
TABLEAU FINANCIER

Nom du département : CREUSE

Mesure	N° de l'objectif	Objectif	Résumé des actions à mettre en œuvre	Source de financement Etat	Financements 2024						
					2024	Crédits Etat versés en 2024	Crédits Etat 2024 Non consommés	Crédits CD affectés en 2024	Crédits CD 2024 Non consommés	Autres financements (Précisez la source)	Montant total réalisé au 31/12/2024
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles											
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	1	Atteindre à horizon 2023 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénatals précoce au niveau national	Action n°1 : augmenter la réalisation des EPP fait par la PMI pour un meilleur dépistage et suivi des femmes enceintes	FIR	14 574,00 €	- €	14 574,00 €	- €		29 148,00	
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	2	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Action n°2 : généraliser le bilan de santé en école maternelle par la PMI	FIR	7 618,00 €	0	7 618,00 €	0		15 236	
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	3	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	Action n°3 : systématiser les visites de la sage-femme auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques	FIR	22 191,00 €	0	22 191,00 €	0		44 382	
	4	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Action n°4 : systématiser les visites des infirmières et puéricultrices auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques	FIR	25 617,00 €	0	25 617,00 €	0		51 234	
	5	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Action n°5 : permettre que 20 % des enfants bénéficient de la consultation médicale en PMI	FIR	8 000,00 €	0	8 000,00 €	0		16 000	
	12	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)	Action n°12 : expérimentation soutien de familles en sortie de maternité	304	18 882,00 €	0	18 882,00 €	0		37 764	
Soutenir les actions innovantes en PMI	13	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	Action n°13 : améliorer la prise en charge par les professionnels de l'accompagnement des parents et des enfants	FIR	22 000,00 €	0	22 000,00 €	0		44 000	
Développer le relais parental	14	Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à horizon 2022		304							
	15	Soutenir les parents en situation de handicap		304							
	16	Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap		304							
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures											
Renforcer les CRIP	6	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Action n°6 : renforcer les moyens des CRIP	304	10 000,00 €	0	10 000,00 €	0		20 000	
	7	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	Action n°7 : renforcer les protocoles des IP	304	1 000,00 €	0	1 000,00 €	0		2 000	
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	8	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Action n°8 : mise en œuvre du plan départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance	304	1 200,00 €	0	1 200,00 €	0		2 400	
	17	Mieux articuler les contrôles Etat / département		304							
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	9	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	Action n°9 : dispositif interdépartemental d'accompagnement permanent (DIAP) et commission des cas complexes	ONDAM	100 000,00 €	0	0			100 000	
Soutenir la diversification de l'offre	18	Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022		304							
	19	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Action n°18 : création d'un service de placement à domicile	304	13 400,00 €	0	13 400,00 €	0		26 800	
	20	Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles		304							
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	21	Développer les centres parentaux		304							
Systématiser l'accompagnement des retours à domicile	22	Systématiser les mesures d'accompagnement à domicile	Action n°14 : mise en place de dispositifs protégés pour l'exercice du droit de visite et de garde	304	10 000,00 €		10 000,00 €	0		20 000	
Mobiliser la société civile	23	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.		304							
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits											
Développer la participation des enfants et des jeunes	10	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	Action n°10 : pérennisation du Comité des Jeunes.	304	3 000,00 €	0	3 000,00 €	0		6 000	
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte											
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	24	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap	Action n°17 : mise en place de dispositif d'accompagnement global et passerelles	304	6 000,00 €	0	6 000,00 €	0		12 000	
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	25	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	Action n°16 : favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie d'anciens MNA	304	39 936,00 €	0	39 936,00 €	0		79 872	
Conditions pour y parvenir											
Repenser la gouvernance	11	Renforcer l'ODPE	Action n°11 : renforcer l'ODPE	PLF	33 000,00 €	0	33 000,00 €	0		66 000	
Renforcer la formation des professionnels	26	Renforcer la formation des professionnels	Action n°15 : formation sur les besoins fondamentaux de l'enfant	PLF	3 400,00 €	0	3 400,00 €	0		6 800	
Soutenir la lutte contre la prostitution des mineurs	27	Soutien au plan de lutte contre la prostitution des mineurs		304							
Appuyer la mise en œuvre de la loi du 7 février 2022	28	Soutien à la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants		304							
Répondre aux besoins territoriaux	29	Réaliser un projet innovant	Action n°19 : sensibilisation aux psychotrauma	304	10 000,00 €	0	10 000,00 €	0		20 000	
				TOTAUX FINANCIERS	349 818,00 €	- €	249 818,00 €	- €		599 636,00 €	